



ARRETE N° 2022 - 404
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Changement du Serveur
Parking du Bassin du Centre
Du Lundi 24 Octobre 2022
Au Mercredi 26 Octobre 2022

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la Société ORBILITY - 10-12 Boulevard Louise Michel - Bat B1 - 92230 Gennevilliers, afin de procéder au remplacement du serveur, Parking du Bassin du Centre, du Lundi 24 Octobre 2022 au Mercredi 26 Octobre 2022,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société ORBILITY est autorisée à procéder au remplacement du serveur, PARKING du BASSIN du CENTRE, du LUNDI 24 OCTOBRE 2022 au MERCREDI 26 OCTOBRE 2022.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, PARKING du BASSIN du CENTRE, aux dates citées dans l'Article 1, afin que le Demandeur effectue les travaux.

ARTICLE 3 : Les accès au Parking du Bassin du Centre resteront fermés le temps des travaux et réservés au Demandeur. Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par les Services Techniques.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, Messieurs les Gardes Municipaux et le demandeur, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à Honfleur, le 17 Octobre 2022

Pour le Maire et par Délégation

L'Adjointe au Maire, Martine LEMONNIER

